

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, rue de Gaillon, n° 15, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier-Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 31,					
PAR RICHARD PERE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6heur.	4 d. au-dessus de 0.	72 deg.	27 pou. 10 lig.	S. O.	Brouil.
Midi.	9 d. au-dessus	70 deg.	27 pou. 10 lig.	Sud.	Beau.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age	
4 h. 30	3 m. 22	4 h. 30	Nouvelle lune.	4	

Lyon, 31 décembre 1837.

Une nouvelle fort grave est arrivée au ministère des affaires étrangères. Les agents forestiers de la Belgique ayant voulu faire prévaloir les droits du gouvernement belge sur la forêt de Grünwald, ont été repoussés à coups de fusil par les soldats hollandais. Le conseil des ministres s'est réuni pendant toute une nuit au château. Les principaux officiers supérieurs de la 1^{re} division militaire ont été appelés ainsi que plusieurs maréchaux. On assure que la résolution a été prise de former sur-le-champ une armée d'observation dont le commandement en chef serait confié au duc d'Orléans.

Le *Courrier français* et le *National* confirment ces bruits : Le journal officiel du soir levait lui-même tous les doutes en annonçant que tous les officiers supérieurs en résidence ou de passage à Paris eussent à se présenter à l'état-major de la première division militaire, au bureau des routes.

Nous apprenons qu'un corps d'armée va être formé sur la frontière de la Belgique; il n'aurait d'abord que le titre de corps d'armée d'observation. Le commandement en doit être donné au duc d'Orléans, qui aurait sous ses ordres les généraux Schramm, Achard et Dejean. Un bruit, dont nous ne garantissons point d'ailleurs l'exactitude absolue, porte à 50,000 hommes le corps d'armée qu'on veut former. Quatre régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie de la garnison de Paris ont reçu l'ordre, assurément, de se mettre en route pour aller occuper les places fortes du Nord.

Le 3 janvier, deux batteries d'artillerie de la garnison de Vincennes partiront pour Valenciennes.

On se rappelle que, dans le courant de 1831, le ministre Périer, peu assuré de sa majorité dans la chambre des députés, voulait se retirer, lorsque le bruit se répandit de l'invasion de Guillaume de Hollande en Belgique. Cette nouvelle, la nécessité pour le gouvernement de se tenir prêt à tout événement, le devoir pour la chambre de ne point augmenter cet embarras nouveau par des contrariétés intestines, ramenèrent autour du cabinet ébranlé quelques voix indécises.

Aujourd'hui, assure-ton, M. Molé espère que la fortune le servira aussi bien qu'elle a servi M. Périer en 1831. Les députés qui s'éloignent du cabinet du 15 avril lui reviendront, espère-t-il, si l'affaire de la forêt de Grünwald conserve la gravité qu'elle prend dès son début.

(Correspondance particulière du Censeur.)

DE LA PROMULGATION D'UN NOUVEAU CODE EN SAVOIE.

(1^{er} article.)

L'apparition d'un corps de lois destinées à régler les intérêts matériels d'un peuple est un fait qui mérite de fixer l'attention de tous les autres. Il est évident en effet que les hommes étant partout organisés de la même manière, ayant partout les mêmes besoins, cherchant partout à les satisfaire par les mêmes moyens, la mission du législateur doit partout aussi être la même.

De là la nécessité, pour ceux qui sont appelés à donner des lois à leur pays, d'avoir sans cesse sous les yeux les lois des pays voisins, afin de ne rien oublier de ce qui s'y trouve de bien, de rédiger d'une manière plus claire ce qu'il y a d'obscur, de supprimer ce qui y a été introduit mal à propos, et d'y ajouter ce dont l'expérience et la pratique ont signalé l'utilité, seul

LA LANTERNE MAGIQUE.

Voilà, voilà, voilà ! s'écria l'homme à la lanterne magique, c'est Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, premier consul et empereur. Vous le voyez d'abord avec son chapeau à plumes tricolores, ses oreilles de chien et ses bottes à retroussis. Il est maigre comme un rat d'église et il doit ses bottes à son cordonnier.

Le voilà devenu premier consul, il a déjà son petit chapeau, les cheveux à la Titus, porte des bas de soie et des souliers à boucles : il a fait fortune.

Celui-ci est l'empereur ; il est gros et gras et s'est arrondi comme la France. Le voilà avec sa redingote grise, ses bottes à l'écuylère et sa lorgnette à la main. C'est son costume de route, de bivouac et de bataille. Il réfléchit et prend du tabac dans ses poches ; il prépare une rincée aux ennemis... Changez !

Vous voyez Toulon. Des traitres des contre-révolutionnaires avaient livré la ville aux Anglais. La Convention nationale, un fameux régiment de requins qui avait cruellement embêté les aristocrates, la Convention nationale dit à trois de ses farceurs : « Va-t-en me reprendre Toulon ! » Je prierai la société de remarquer que tout le monde se croyait à cette époque, ce qui explique pourquoi la Convention en parlant à trois personnes, dit : « Va-t-en me reprendre Toulon. »

Les trois nommés étaient les citoyens Albert, Salicetti et Barraas. Ils partirent sur-le-champ pour obéir, attendu qu'ils devaient être guillotins s'ils ne réussissaient pas. Ils prirent d'abord avec eux le général Cartaux, puis Dugommier. Mais bernique ! l'Anglais ne lâchait rien et ricanait à la barbe de leurs canons. La Convention s'impatiençait. Cela mit la peur et le feu au ventre des trois citoyens et ils se dirent entre eux : « Comment faire ? — Tiens, dit Salicetti, il y a un petit maigre qui rôde toujours en avant des autres, il a l'air de se douter comment la chose est possible. Demandez-le-lui. » Ils firent venir le petit maigre et lui dirent : « Es-tu nous prendre Toulon. — C'est facile, qu'il leur dit ; mais Toulon n'est pas devant vous, Toulon n'est pas où vous jetez vos boulets et vos obus. Toulon est là. » Et il leur montra le fort appe-

moyen de rendre les lois aussi parfaites et aussi complètes que possible.

De là aussi, pour ceux qui obéissent à des lois qui leur semblent injustes, l'envie de connaître les lois qui s'exécutent ailleurs, pour ébranler par la comparaison l'autorité de celles dont ils supportent impatiemment le joug et en hâter la réforme.

En nous livrant à l'analyse du code civil qui a été promulgué tout récemment dans le royaume de Sardaigne, nous croyons donc nous livrer à un travail d'une utilité incontestable.

Toutefois, hâtons-nous de le dire à la louange du législateur français et à la satisfaction de la France, nous aurons peu de chose à envier à l'œuvre de Charles-Albert. Sur 2,415 articles dont se compose son code, les trois quarts à peu près ont été littéralement empruntés à notre. L'autre quart, si on en excepte une cinquantaine d'articles dont la jurisprudence avait reconnu la nécessité, a été rédigé sous l'inspiration d'idées et de principes incompatibles avec la dignité de l'homme et l'égalité de son origine.

Avant de pénétrer dans l'intérieur de l'édifice et d'en examiner les détails, arrêtons-nous un instant devant l'inscription gravée sur le frontispice ; nous y trouverons la preuve de ce que je viens d'avancer.

L'article premier du titre préliminaire est ainsi conçu : « La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'Etat. »

« ART. 2. Le roi s'honore d'être le protecteur de l'église et d'en faire observer les lois dans toutes les matières qu'il appartient à l'église de régler. Les cours suprêmes veilleront au maintien du plus parfait accord entre l'église et l'état, et à cet effet elles continueront à exercer leur autorité et leur juridiction, en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, selon l'usage et le droit. »

« ART. 3. Les autres cultes qui existent dans l'Etat ne sont que tolérés, conformément aux usages et aux réglemens spéciaux qui les concernent. »

Que dire d'un tel début, sinon que le législateur du royaume de Sardaigne est placé sous la domination d'un clergé ambitieux qui s'obstine à ne pas vouloir comprendre que son royaume n'est pas de ce monde, et que l'Etat n'a pas le droit d'accorder sa protection à un culte, tandis qu'il n'accorde qu'une simple tolérance aux autres ? L'Etat, tel que je le comprends, tel qu'il existe en réalité, est une agrégation plus ou moins nombreuse d'individus réunis sous une même loi par un même intérêt, mais non pas par une même croyance religieuse, en sorte que la loi, pour être juste, ne doit s'occuper que de ce qu'il y a de commun entre tous ceux qui lui doivent obéissance. Or, quand il s'agit des différentes croyances qui se partagent les convictions dont se compose une agrégation politique qui se nomme l'Etat, qu'y a-t-il de commun entre elles, si ce n'est le besoin que chacun éprouve de trouver dans la loi une égale protection ?

La loi qui prend une croyance sous sa protection spéciale est donc une loi injuste ; elle est de plus une loi impolitique, puisque, par cela même qu'elle est injuste, elle devient un sujet de désunion parmi les membres d'une même famille, et par suite une cause d'embarras et de faiblesse. Qui ne comprend, en effet, sans qu'il soit besoin d'en chercher des preuves dans l'histoire des nations, que les préférences de la loi sont une provocation continuelle à la guerre civile ? et en supposant que la guerre civile soit impossible, à raison du petit nombre de ceux que la loi méconnaît, qui ne comprend que ses préférences tendent à priver l'état de leurs services et de leurs lumières ?

Charles-Albert ne pouvait donc, et comme législateur et comme roi, débiter d'une manière plus malheureuse. Comme législateur, il a outrepassé ses pouvoirs ; comme roi, il a creusé lui-même le précipice où viendra s'abîmer un jour sa puissance ou celle de ses successeurs.

« ART. 4. Le roi seul a le pouvoir de faire les lois de l'état. » Chacun avait déjà pu s'en douter à la lecture des trois premiers articles. Pour pouvoir de telles choses, il faut pouvoir seul. Rien d'arbitraire n'est possible avec le concours de toutes

les le Petit-Gibraltar, collé au flanc d'un rocher. Les représentans lui rirent au nez. Dugommier, plus malin, lui dit en fronçant le sourcil : « Tu crois ? — J'y engage ma tête, répondit-il. » C'était la manière d'alors. Qui fut dit fut fait. Le lendemain, il était logé dans le petit fort et abattait Toulon qui était dessous lui, le grêlant de boulets à bouche que veux-tu. Là-dessus, les Anglais filèrent au plus vite et nous entrâmes dans la ville.

La Convention est contente et dit à Bonaparte : « Tu l'es bien conduit, je te donne l'armée d'Italie. — Fameux ! » qu'il se dit. — Attention, messieurs, mesdames, vous allez voir ce que vous allez voir.

Voilà l'armée d'Italie ; le cadeau n'est pas supérieur. Un tas de blancs-becs que nous étions, avec des pantalons où il ne restait pas de quoi faire une culotte courte, des souliers dont nous avions mis les semelles sur le grill pour faire des rôties et souper avec. Jamais de pain le dimanche ni les autres jours. Des canons dépareillés et des mortiers où nous n'avions rien à mettre, pas même un livre de cheval pour y faire la soupe. « Tu es gentil ! que nous dimes en voyant arriver le petit maigre que personne ne connaissait. Qu'est-ce que ce gringalet ? se reprirent Augereau et Masséna, des vieux durs à cuire que ça embêtait ; plus souvent que je vas lui obéir ! — Suffit. — Voilà qu'on l'agonise de criaileries. — N'y a rien, ni vivres, ni munitions, ni habits, ni armes. — Soldats, qu'il répondit à tout le monde, aux généraux tout de même qu'aux fantassins ; soldats, vous n'avez ni habits, ni pain, ni rien, il y en a devant vous, venez les chercher. — Par où ? qu'on lui répond. — Par la victoire, qu'il dit. »

Ça nous enflamme les entrailles. Il a raison, se dit-on avec rage. En avant ! en avant ! v'là la charge qui bat. Ça dure quatre jours : en avant à Montenotte, en avant à Millesimo, en avant à Dego, en avant à Mondovi. — C'est très-bien, dit le général, vous êtes de vieux soldats ; vous avez marché sans souliers, vous vous êtes battus sans canons, vous avez passé des rivières sans pont, c'est parfait ; mais c'est pas tout, il faut en finir. — C'est très-bien, que répond l'armée, et v'là que ça recommence. On allait comme des chevaux échappés, on tapait à droite, on tapait

les volontés, ce qui suffirait, à mon sens, pour trancher en faveur du principe démocratique la question encore indécise pour un grand nombre d'hommes de bonne foi de savoir de ce principe ou du principe monarchique lequel est préférable. L'arbitraire, en matière de gouvernement, est-il autre chose qu'une volonté individuelle, se substituant par la force à la volonté générale, ou se servant de la puissance publique pour faire prévaloir un intérêt particulier au préjudice d'intérêts rivaux ? Or, un tel abus est-il à craindre lorsque la volonté qui dispose du pouvoir est le produit de toutes les volontés individuelles ? Au contraire, n'est-il pas inévitable lorsque c'est une volonté simple qui s'exécute ? L'arbitraire, je le dis sans crainte d'être démenti, est de l'essence du principe monarchique, tandis qu'il est incompatible avec le principe opposé. Qu'on essaie d'en chercher des exemples dans les états où l'autorité du nombre a pris la place de l'autorité individuelle, on n'en trouvera malheureusement que trop d'exemples ; mais on se convaincra en même temps qu'ils n'eussent pas existé avec des institutions plus franchement représentatives.

Plaignons donc sincèrement nos voisins de la Savoie et du Piémont d'être encore gouvernés, je ne dirai pas par le bon plaisir, cette expression n'est plus exacte aujourd'hui nulle part, mais plaignons-les d'être encore gouvernés par une volonté unique, sinon capricieuse du moins exclusive, et jalouse de prévaloir sur les volontés opposées, quelque nombreuses et respectables qu'elles soient.

Il est vrai qu'aux termes de l'art. 7 les lois doivent, avant leur publication, être entérinées par les sénats, et que, suivant ce même article, ceux-ci ont droit de refuser l'entérinement de toute loi qui ne leur aura pas paru conforme au service du roi, au bien public ou aux règles de la justice ; mais qui ne sait que les sénats ne représentent pas tous les intérêts, et que d'ailleurs chacun est disposé à voir le bien public là où il trouve son bien particulier ? Pour ne parler que de ce que nous connaissons, n'en trouvons-nous pas une preuve dans les dispositions même qui sont l'objet de cet article ? Les sénats, qui partagent sans doute la croyance religieuse du souverain, se sont-ils opposés à ce que cette croyance fût proclamée la religion de l'Etat ? et pourtant y a-t-il rien de plus contraire au bien public et aux règles de la justice ?

Voici la composition définitive du bureau de la chambre des députés :

- M. Dupin, président.
- MM. Calmon, Cunin-Gridaine, Jacqueminot et Passy, vice-présidents.
- MM. Boissy-d'Anglas, Félix Réal, Dubois (de la Loire-Inférieure), Piscatory, secrétaires.
- MM. Clément et Delaborde, questeurs.

COMMISSION DE L'ADRESSE.

Membres nommés.	voix.	Membres portés concurremment.	voix.
1 ^{er} bureau, M. Boissy,	22	M. Odilon-Barrot,	14
2 ^e bureau, M. Bérigny,	24	M. Chaix, 19; M. Gillon,	2
3 ^e bureau, M. Jacqueminot,	22	M. Sauzet,	19
4 ^e bureau, M. Dufaure,	22		
5 ^e bureau, M. Passy,	30	M. Dumon,	11
6 ^e bureau, M. Etienne,	23	M. Bignon (de Nantes),	17
7 ^e bureau, M. Bernard (de Rennes),	25	M. Duvergier de Haur.,	14
8 ^e bureau, M. Debelleye,	24		
9 ^e bureau, M. St-Marc-Girardin,	29	M. Cunin-Gridaine,	16

à gauche ; à Lodi, à Castiglione, à Bassano, bien, très-bien ! Tout-à-coup, un tas d'impériaux, des Autrichiens de rien se rassemblent à Arcole. Encore très-bien. Nous y filons. Attention, voici le moment.

Un gueusard de pont nous séparait des ennemis ; un bouquet de canons qui crachaient une pluie de mitraille nous arrêtait. — Ce n'était pas l'habitude. — Voltigeurs, emportez-moi ça, dit le général en chef. — Ils y vont. — Le canon crache. Balayés à l'unanimité. — D'autres ! dit-il encore. — Vlan, vlan, vlan, au pas de charge ; ils avancent jusqu'au milieu. — Brrraoun !... les canons crachent. Plus de voltigeurs ! — Les grenadiers en avant ! crie le petit caporal.

Les grenadiers arrivent : ça va bien, immobiles, l'arme basse, superbes ! C'est un mur qui charge. Encore un tonnerre de canon, et pas plus de grenadiers que de voltigeurs. « D'autres ! répète encore le damné caporal ; mais à cette fois plus rien. » On fait semblant de ne pas entendre. Alors il saute de cheval, il empoigne notre drapeau, il passe devant nous, et nous le montre ; il nous le met sous le nez, il nous le fait sentir comme qui flaire une piste, et il l'emporte en avant. Nous le suivons, c'est le devoir. Il l'emporte vers le pont ; nous allons vers le pont. C'était la mort, c'était tout de même ; il était tout seul en avant. L'ennemi le voit : on le pointe, on met le feu... Le canon eut peur ; rien de touché. Et le pont est à nous, la batterie est à nous, l'armée autrichienne est à nous !

Mais enfin après l'orage on voit venir le beau temps. Après le pont d'Arcole, on rebrosse un reste d'Autrichiens, on fait la paix, et voilà. Mais la paix c'est pas l'affaire du soldat. Or, on assemble une belle armée à Toulon, sans lui dire pourquoi ; on l'embarque sur un tas de navires, et nous sommes lancés en pleine mer. Nous filons, et voilà qu'un matin un hibou de matelot perché sur un mât crie : « Terre ! » Nous étions dans l'entrepôt, où nous faisons une partie de drogue. « Faut voir ça ! faut voir ça ! » Et nous courons en haut. Nous nous attendions à trouver de magnifiques campagnes avec de superbes orangiers, d'excellents pommiers et du raisin en tout temps.

Quel déchet ! une nappe de sable à perte de vue, une douzaine d'arbres plantés là comme des parasols, et au fond une

On lit dans le *National* :

Les visites domiciliaires suivent leurs cours tant à Paris que dans les départements. Chaque jour nous avons à enregistrer de nouvelles descentes de police. M. Douchin, architecte, et M. Cornu, négociant, habitant le 6^e arrondissement, ont reçu la visite du commissaire de police et de ses agents. Le but apparent de ces perquisitions était la recherche des renseignements relatifs au complot de décembre; le but réel était la saisie des pièces relatives à l'élection de M. Arago.

En effet, tout ce qui a été trouvé ayant rapport aux élections du 6^e arrondissement a été enlevé par les hommes de police.

MM. Cornu et Douchin sont au nombre des citoyens de cet arrondissement qui ont déployé le plus de zèle pour faire triompher l'honorable candidat du 6^e; mais ce n'est pas seulement à ce titre qu'ils méritent l'estime de leurs concitoyens, c'est aussi par une vie irréprochable et la fermeté de leurs principes.

Un électeur du 2^e arrondissement, M. Raban, graveur au Palais-Royal, a eu également à souffrir une visite domiciliaire. M. Raban, qui se recommande à l'estime publique par les mêmes titres que les citoyens dont nous venons de citer les noms, est l'un de ceux qui se sont occupés le plus activement de l'élection de M. Laffitte.

Nous apprenons ce soir que M. Arago a opté pour Perpignan, et qu'il recommande M. Laffitte aux électeurs qui l'ont nommé à Paris. Ce fait coïncide d'une façon bien singulière avec les équipées de la police dans le 2^e et le 6^e arrondissement.

La cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, appelée à statuer sur l'appel interjeté par MM. Dornés et Lebreton contre un jugement de police correctionnelle qui les avait condamnés en 500 f. d'amende chacun et 8,000 f. de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Girardin, a confirmé purement et simplement la sentence des premiers juges.

On compte aujourd'hui, à la chambre des députés, 1 duc, 10 marquis, 32 comtes, 9 vicomtes, 27 barons. — 75 députés ont avant leurs noms la particule *de*. — On compte, en outre, 4 grand-croix, 15 grands-officiers, 32 commandeurs, 62 officiers, 171 chevaliers. — 12 députés portent la croix de juillet. — 4 députés occupent plus de trois emplois, 50 en occupent trois, 178 en occupent deux, 172 en occupent un. — 53 députés ne sont ni titrés ni décorés, et n'ont pas d'emplois.

Parmi les députés fonctionnaires, il y en a 183 qui occupent des places salariées; 211 ont des emplois non salariés.

On assure que M. Leuillon de Thorigny, procureur du roi à Lyon, est nommé procureur-général à Alger.

Hier, à deux heures du matin, le feu s'est manifesté au Cirque des Brotteaux; il a pris dans la boutique du concierge, sous le fourneau. Un sommier a été brûlé à moitié, ainsi que quelques effets mobiliers qui se trouvaient dans un placard. Tel est, heureusement, le seul résultat de ce sinistre auquel la malveillance est étrangère. On s'est rendu maître du feu à trois heures et demie. On n'a aucun accident à déplorer.

Jeudi, une sapine chargée de gravier, attachée à la drague du sieur Lacour, stationnée à Perrache, a coulé à fond sans avoir causé aucun dommage.

Les concerts de la galerie de la place Bellecour vont se rouvrir aujourd'hui, sous la direction de M. J.-C. Schroder, chef de musique au 3^e léger.

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

Un jeune homme de seize ans vient de se brûler la cervelle dans l'hôtel de M. Battier, rue Bressieux. Au près de lui se trouvait un écrit par lequel il a cherché à expliquer cet acte de désespoir. Dans ces lignes, d'ailleurs incohérentes et qui semblent témoigner de quelque dérangement intellectuel, on remarque un vil sentiment religieux et une aspiration exaltée à une vie meilleure.

Ce malheureux enfant qui a désespéré si tôt de la vie est un des cinq fils de M. Pirodon, l'un des condamnés contumaces d'avril, encore proscrit et fugitif. On nous a dit que la famille de M. Pirodon, qui a cruellement souffert de son absence, et M. Pirodon lui-même, avaient fait des démarches pour obtenir que l'amnistie lui fût étendue, et que cette requête a été repoussée par nous ne savons quelles misérables chicanes d'étiquette. Qui peut dire quelle influence ce refus inhumain aura eue sur

sorte de ville, avec un tas de clochers pointus comme des baïonnettes, que ça avait l'air d'un jeu de quilles. La mer était sens dessus dessous. C'est égal, on aborde, et nous balayons un tas de chenapans déguenillés qui ne voulaient pas; des vrais mulâtres, avec des chevaux comme des rats et des fusils si longs qu'à quinze pas on vous tire à bout portant.

Vous êtes en Egypte, qu'on nous dit. Voilà, messieurs, mesdames, ce qu'il n'est pas possible de vous figurer. Sous les pieds, un terrain d'enfer, où l'on aurait fait cuire pour rien des œufs sur le plat; sur notre tête, un soleil d'enragé qui nous rôtissait sur toutes les coutures. On se serait mis au frais sous un four de campagne. Toujours du sable, en avant, en arrière, à droite, à gauche. Pas un verre de vin, pas une goutte d'eau pour se rafraîchir le gosier, pas un ennemi pour se passer son humeur à le tuer. Enfin, à force de trimer, nous arrivons sur le Nil. Ce fut notre première victoire; la seconde fut de voir l'ennemi; la troisième de l'éreinter au superlatif. D'abord, nous bûmes de l'eau comme des ivrognes, puis nous regardâmes vers l'ennemi. C'est pas pour dire, mais c'était gentil: des soldats magnifiques comme des tambours-majors à cheval; des rouges, des bleus, des jaunes, avec des fusils brodés d'argent, des vestes damasquinées, des chapeaux en pou-de-soie et d'or. Tout près, les montagnes des pyramides. On nous forme en carré, et le général en chef nous crie à tous: « Du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent! » Ça voulait dire qu'il fallait y mettre de l'amour-propre.

A ce moment, voilà les mamelucks qui se lancent sur nous comme des boulets: nous faisons notre décharge et nous croisons les baïonnettes; ils viennent comme des sauterelles, ils pleuvent contre nos carrés comme de la grêle poussée par le vent; on eût dit des mouches à miel acharnées après un hérisson; ils se piquaient sur nos baïonnettes, ils se roulaient par terre et nous poignardaient les mollets. Quand leurs chevaux reculaient en face, ils les faisaient avancer à reculons et les renversaient sur nous. Je ne suis pas pour médire des vaincus, mais c'étaient des hommes capables d'être braves s'ils avaient su tenir un peu l'alignement. Bientôt nous apprîmes que l'Anglais

l'esprit d'un enfant qui voyait se prolonger indéfiniment une vie de durs labeurs et de douleurs poignantes pour sa mère et ses quatre frères?...

Et aujourd'hui que la requête du père est écrite avec le sang du fils, le gouvernement continuera-t-il à se montrer impitoyable? persistera-t-il à exiger qu'un bienfait déjà si chèrement acheté soit encore le prix d'une humiliation?

— Un ouvrier militaire, employé à la démolition du pont de pierre, vient de se donner la mort en se précipitant du haut de ce pont dans l'Isère.

— Deux malles et un porte-manteau ont été volés, entre Grenoble et Voreppe, dans le talon de la diligence de Valence et dans celui d'une carriole venant de Lyon.

On a parlé aussi d'un commis-voyageur arrêté près du Chevalon le jour de Noël, à six heures du soir, par deux hommes armés de bâtons, qui lui auraient enlevé 67 fr., lui laissant du reste sa montre et sa malle qu'ils n'auraient pas aperçues. Ce récit nous a paru peu vraisemblable, et pour y attacher de l'importance nous attendons qu'il ait été vérifié par la justice.

Paris, 29 décembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Aux termes de la loi réglementaire qui régit les rapports des deux chambres entr'elles et avec le chef de l'Etat, le ministre de l'intérieur doit servir d'intermédiaire à toutes les communications du gouvernement avec la chambre élective. Or, hier, la lettre qui annonçait à la chambre des députés la réception du premier jour de l'an chez le roi avait été écrite et adressée par un aide-de-camp. Cet oubli des convenances a retardé le tirage au sort de la grande députation, lequel tirage n'a eu lieu qu'après la réparation de l'oubli et lorsque le ministre de l'intérieur eut écrit personnellement au président de la chambre.

— Par suite des annulations de diverses élections, des options et de la démission donnée par deux députés, il y aura lieu prochainement à la convocation de plusieurs collèges électoraux, savoir :

Bar-sur-Aube, pour le remplacement de M. Armand; — Reims, (*extra muros*), pour le remplacement de M. de Bessières; — Pezenas, pour le remplacement de M. Haguenau; — Bourbon-Vendée, pour le remplacement de M. Alexis de Jussieu; — Béziers, pour le remplacement de M. Flourens ou de M. Viennet; — Paris (6^e collège), pour le remplacement de M. Arago; — Le Mans (*extra muros*), pour le remplacement de M. Lelong; — Avesnes, pour le remplacement de M. Taillandier; — Tarbes, pour le remplacement de M. Laporte.

Il reste encore sept ou huit élections à faire à raison d'élections multiples.

— La composition du bureau est, à l'égard de l'ancienne chambre, un signe de dissentiment. Il n'y a, il est vrai, dans les vice-présidents qu'un seul vice-président nouveau, M. Passy, et dans les secrétaires qu'un seul nouveau secrétaire, M. Dubois (de la Loire-Inférieure); mais il faut remarquer que les noms qui se rattachent le plus à l'ancienne majorité sont ceux qui ont obtenu le moins de voix. Les noms de l'ancienne majorité sont donc frappés de discrédit, et les noms du centre gauche ont l'ascendant. De plus, les noms de la gauche obtiennent une grande adhésion, témoin les 142 voix de M. Odilon Barrot pour la vice-présidence, et les 149 voix de M. Havin pour le secrétariat. A l'égard du ministère, voici l'enseignement à tirer de la composition du bureau; il est simple et peut se dire en quelques mots :

« Le cabinet du 15 avril ne peut vivre qu'avec l'appui du centre gauche. Or, une fois entré dans le centre gauche, il est absorbé par lui. Le centre gauche règne, et il ne peut régner lui-même qu'avec l'appui de la gauche pure. »

— Les ministres du 22 février ont refusé de faire partie de la commission de l'adresse. Ils espèrent que le mutisme en cette circonstance leur sera compté comme un titre à un avènement prochain. M. Thiers, qui depuis quelque temps fait des agaceries à la gauche, pousse avec énergie la candidature de M. Etienne qui, depuis 1830 jusqu'en

avait coupé le retour et que Nelson avait fait une horrible fricassée de nos vaisseaux.

Or, ne pouvant pas aller en arrière, nous marchâmes en avant. On passe Giza et l'on arrive à Jaffa. L'ennemi nous y attendait. Il se défendit jusqu'au dernier et mourut de même. La peste se mêla de la guerre, après la soif et la famine. Le soldat français connaît la mort, ce ne lui fait pas peur. Pourvu qu'on le tue, il est content; mais il hait qu'on le laisse mourir.

Le général en chef apprend ça; il arrive à l'hôpital et passe dans les rangs qui étaient par terre: il fallait voir comme les autres qui l'accompagnaient se rangeaient loin des matelas! on eût dit des Parisiennes qui ont peur de la crotte. Le général, au contraire, approchait des plus entamés, il parlait à tout le monde. Il y avait un pauvre soldat dans un coin qui ne disait mot et qui le regardait faire. « Qu'as-tu? qu'il lui dit. — Je meurs, répond le soldat. — Tu t'imagines ça, dit le général; on en réchappe quand on veut. — Possible! dit le soldat, quand on n'y est pas pris; mais une fois touché faut que ça vienne, avec l'agrément de plus que ça tue; tenez, allez vous-en, l'air n'est bon pour personne ici. — L'air de mes soldats est bon pour moi, dit Bonaparte; tu es un enfant. — J'avais trente-deux ans. — Tu as eu peur. — J'avais été à Arcole. — Donne-moi ta main et lève-toi. — Je ne veux pas, que je dis. — Lève-toi, qu'il reprend. — Je ne peux pas, que je réponds aussi en me renfonçant dans ma couverture. — Eh bien! je vais t'aider. »

Il y avait trois jours que j'étais couché sans avoir pu remuer un bras ni une jambe; je me mis à genoux et je lui dis alors: « Vous serez mon général jusqu'à la mort. » C'était la mienne que j'entendais, et non pas la sienne. C'était pas pour vivre et venir raconter un jour. Mais au diable l'Egypte! Revenons en France, c'est plus gai et moins monotone. Toujours la même chose en petit, si ce n'est à Aboukir où la débâcle des turbans fut sans ressource.

Nous n'en pouvions plus douter, c'était un vieux soldat qui racontait son existence à côté de celle de Napoléon. Alors l'intérêt de sa vie se trouva pour ainsi dire mêlé à cette grande histoire. C'était l'armée parlant de son général. FRÉDÉRIC SOULIÉ. (Le Siècle.)

1835, avait été constitué rédacteur inamovible de l'adresse, et que la chambre des lois de septembre avait destitué de ces fonctions.

— On sait que le roi de Hanovre a promis à l'université de Göttingue de lui procurer des professeurs plus célèbres que ceux qui viennent de quitter la ville, en ajoutant qu'il comblera de richesses les illustrations de sa création. Toute l'Allemagne attend avec impatience l'accomplissement de cette promesse royale; mais elle doute fort de la possibilité de trouver, depuis les bords du Rhin jusqu'à ceux de la Vistule, des hommes tels que Gauss l'astronome, Otfried Muller l'historien (et non pas astronome, comme le dit le *Journal de Paris*, qui se vante de son universalité scientifique), enfin les frères Grunne, dont les connaissances, le talent et le caractère sont appréciés par toute l'Europe savante. Il faut encore remarquer que la résistance des hommes de lettres de Göttingue ne provient pas de l'école dite la jeune Allemagne, mais précisément de celle qui s'est opposée à elle, et qui se qualifie d'historique.

Encore une observation. C'est cette année que l'université de Göttingue a célébré l'anniversaire de sa fondation qui date d'un siècle.

— Une lettre écrite par un Allemand résidant à Paris, M. le docteur Kunzer, contient des détails curieux sur l'historique de la nouvelle machine infernale dont on a tant parlé dans ces derniers temps :

Le véritable inventeur de cette machine, dit la lettre, est M. Steuble père, mécanicien suisse, qui a été longtemps employé dans les arsenaux militaires à Vienne. Il y a dix ans, il fut accepté à Saint-Petersbourg pour y établir la célèbre fabrique de fusées à la congrève. C'est là qu'il projeta une machine d'artillerie destinée à opérer une révolution dans l'art stratégique. Le czar lui commanda de faire l'épreuve de cette machine en présence des officiers supérieurs de l'artillerie; mais la machine n'était pas construite encore, et l'argent manquait à M. Steuble père. Un Allemand, alors à Saint-Petersbourg, M. Alexandre de Heilbronn, adressa le mécanicien à M. Bleigh, chargé d'affaires de l'Angleterre, lequel conclut immédiatement un traité au nom de son gouvernement. Par ce traité, la machine devait se trouver dans les six mois au pouvoir de l'Angleterre. Mais comme l'empereur de Russie insistait pour que la machine fût éprouvée devant lui, on imagina pour la sauver, de la faire éclater. Ce fut ce qui arriva. Après l'explosion, les débris furent secrètement ramassés et transportés dans l'église anglaise près de la Neva, puis de là en Angleterre. M. Steuble père, resté à Saint-Petersbourg, fut mis en prison. Après six mois de détention, il fut mis en liberté sur les instances du gouvernement anglais. Arrivé à Londres, il rendit à son invention son caractère primitif, il l'améliora même. Voici la description de cette machine :

Le canon repose sur un affût ordinaire. Il est fait d'une seule pièce, et il a plusieurs bouches qui jettent 172 balles par minute et 10,320 par heure. Ces balles, lancées toutes avec une égale force, parcourent un espace de 2,500 pieds, et toutes atteignent leur but parce qu'elles passent dans une même ouverture qui ne leur permet pas de changer de direction. Six hommes suffisent pour faire le service du canon, et quatre chevaux pour le train. Cette pièce, destinée à la prise des citadelles, a servi de modèle à l'inventeur pour des pièces de campagne qui jettent 8,160 balles par heure, et pour des pièces de montagne qui jettent 6,000 balles.

L'épreuve de cette machine réussit pleinement; mais le gouvernement anglais ne conclut rien. Le pacha d'Égypte engagea l'inventeur à venir en Orient, don Carlos lui proposa également de lui acheter son instrument de mort; mais M. Steuble père ne voulait placer sa machine qu'entre des mains qui pussent en faire un bon usage. Il vint à Paris. Le ministre de la guerre fit examiner la machine, et le rapport de la commission se fit attendre. Découragé, M. Steuble père conia entre des mains sûres le canon qu'il avait fait fondre.

Comment et pourquoi M. Stable fils s'est emparé de l'invention de son père, M. le docteur Kunzer ne se charge pas de l'expliquer.

Faits Divers.

L'affaire de M. Dupaty entre la Comédie-Française, relative à la pièce intitulée *es Croisés*, a été appelée devant le tribunal de commerce. L'agréé de M. Vedel ayant déclaré qu'on s'en rapporterait sur l'issue de la cause à la bonne foi de M. Dupaty, le tribunal a prononcé contre M. Vedel le débouté du jugement par défaut auquel il s'était porté opposant.

— Un sieur Cyprien, manouvrier, et autrefois employé dans les contributions indirectes, a été arrêté et conduit à la préfecture de police comme impliqué dans les poursuites dirigées contre Vloq.

— On sait que les officiers et délégués de la garde nationale de Metz ayant nommé dix candidats au grade de colonel, M. Gauthier, fabricant, désigné par le roi, n'a pas accepté. Les officiers et délégués de la garde nationale ont dû procéder à de nouvelles élections. Tous les candidats de l'opposition ont été choisis.

— Le fils aîné de M. de Brossard, attaché à l'ambassade d'Espagne, est arrivé à Perpignan. On ne sait s'il y demeurera jusqu'au jugement ou seulement pendant quelques jours.

Les officiers du bateau à vapeur le *Castor* ont été interrogés par M. le major rapporteur. Ce que peu de monde connaît, c'est le fait sur lequel ils l'ont été. M. de Brossard, allant d'Oran à Carthage, leur dit: *Je n'aime pas le gouvernement, je le sers malgré moi; je n'aime que Henri V, je suis carliste.* L'interrogatoire de ces messieurs a roulé sur ce fait, qui vient à l'appui du quatrième chef d'accusation dirigé contre M. de Brossard.

L'on attend l'arrivée en France de deux Arabes influents auprès d'Abd-el-Kader, chargés par lui de remettre au roi les présents qu'il lui destine. Aussitôt qu'ils mettront le pied sur le sol français, on les interrogera. Quant à Ben-Durand, une citation le fera comparaître comme témoin pardevant le conseil de guerre; qu'est à peu près certain de sa comparution.

— On lit dans le journal de Perpignan :

L'arrivée du général Bugeaud à Perpignan a eu lieu le 17 du courant, et il paraît qu'en suite de la cédule qui lui a été notifiée à son débarquement à Port-Vendres, il fut obligé de se rendre auprès du rapporteur du conseil de guerre. La déposition de M. le général Bugeaud et celles de ses aides-de-camp ont dû sans doute être bien développées, puisque, d'après les *on dit*, elles ont duré plus de 11 heures.

Il est presque certain que cette affaire ne trahira pas en longueur autant que l'on paraissait le croire, puisqu'il est assuré que les principaux témoins, que l'on désigne sous les noms de Dallegro, officier des spahis, et de Ben-Arach, principal dignitaire de l'émir, viennent en France pour y accompagner les présents qu'Abd-el-Kader envoie au roi des Français.

On dit même qu'un sieur Pouig, aussi témoin dans cette affaire, doit arriver dans notre ville pour une affaire personnelle.

— M. Destigny vient de reprendre le cours de ses publications en vers. La dernière, sous le nom de *Némésis incorruptible*, est dirigée contre les fraudes de certaines sociétés industrielles. On y lit ces deux vers :

Guerre à qui, pour s'asseoir à l'aube des budgets,
Se fit forban de l'industrie !

— Deux faits sont à remarquer dans les nouvelles qui nous viennent du Canada. L'un, mentionné par le *Morning-Post*, c'est que la réalisation des demandes des Canadiens serait l'adoption virtuelle de la constitution de 1791; l'autre fait, que nous trouvons dans une correspondance particulière, est l'adoption par les insurgés du drapeau tricolore.

— Le *Courrier de Perpignan* nous apporte une nouvelle preuve du mépris que fait l'autorité de la sainteté du domicile :

« Le 20 de ce mois, une visite domiciliaire a été faite chez M. G. Corbière, l'un des négociants les plus estimés de Perpignan. Sous prétexte que M. Corbière avait eu des relations avec les accusés du prétendu complot de décembre, sous prétexte aussi, à défaut d'autre, de rechercher les auteurs ou les numéros du *Moniteur républicain*, M. Lacour de l'Isle, substitut du procureur du roi, M. Costa, un commissaire de police et ses agents ont envahi le domicile de ce négociant. Tout a été fouillé et bouleversé; les meubles de Mme Corbière, la chambre de sa fille, les papiers de commerce et de famille, rien n'a échappé aux investigations de MM. du parquet et de la police. Ils ont fait leur devoir avec un zèle et une foi remarquables; leurs recherches n'ont eu pour résultat que de les mettre au courant des affaires de M. Corbière, aussi bien que M. Corbière lui-même. »

— Le tribunal de 1^{re} instance de la Seine a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre MM. Berryer, député, de Genoude, Walsh, Nettement et Dubousquet, inculpés dans une affaire de complot contre la sûreté de l'Etat. Le même jugement ordonne qu'il sera sursis à statuer sur l'individu désigné sous le nom de Dubuisson, et que la procédure sera continuée en ce qui le concerne.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de l'Aude*, à la date du 29 :

« Narbonne, 18 décembre. — Depuis plusieurs jours, une ordonnance de police, qui prescrit de fermer les petits cafés à neuf heures du soir, a donné lieu à des rassemblements nombreux; des réunions de 4 à 500 personnes parcouraient les rues de la ville en chantant la *Marseillaise* et la *Carmanole*. On redoute des désordres pour dimanche. »

— Des mandats de perquisition ayant été décernés afin de rechercher la presse qui a servi à imprimer le prospectus du *Moniteur républicain*, un commissaire de police, accompagné d'un officier de paix et de plusieurs agents, s'est présenté mardi, à sept heures, au domicile de M. Raban, graveur, au Perron du Palais-Royal, et de là à son imprimerie, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5. Des papiers et des gravures ont été saisis, dit-on, et mis à la disposition du procureur du roi.

— On écrit de Bordeaux :

Notre ville a été l'avant-dernière nuit, et sur plusieurs points à la fois, le théâtre de rixes sanglantes, entre des compagnons de divers métiers. Les plus graves désordres ont eu lieu dans la rue de la Vieille-Tour, où une quarantaine d'individus en sont venus aux mains, et se sont battus avec un féroce acharnement. L'arrivée de la police et de la force armée a pu seule mettre fin à cette lutte. Un des combattants a été trouvé gisant sur le pavé et baigné dans son sang, par suite d'une grave blessure qui lui a été faite avec un instrument tranchant. Ce malheureux a été transporté à l'hôpital, où son état ne laisse pas que d'inspirer des craintes.

Sur d'autres points, plusieurs ont été encore plus ou moins grièvement blessés. Vingt-huit compagnons, prévenus d'avoir figuré comme acteurs dans ces scènes déplorables, ont été arrêtés.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 27 décembre.

On passe au scrutin de liste pour la nomination des quatre secrétaires. Le résultat est proclamé en ces termes par le président :

Votants, 361; majorité absolue, 181. M. Boissy-d'Anglas a obtenu 233 voix; M. Félix Réal, 230; M. Piscatory, 150; M. Havin, 149; M. Dubois (de la Loire-Inférieure), 148; M. Jaubert, 129; M. de Malleville, 90; M. de Chassiron, 49; M. Lemerrier, 40; M. Glais-Bizoin, 27; M. Quinette, 19; M. Dufaure, 7; voix perdues, 178.

Sont nommés secrétaires MM. Boissy-d'Anglas et Félix Réal, qui ont seuls atteint le chiffre de la majorité.

On procède à un nouveau scrutin pour la nomination des deux derniers secrétaires; il donne pour résultat :

Votants, 336; majorité absolue, 169. M. Dubois (de la Loire-Inférieure) a obtenu 180 voix; M. Piscatory, 170; M. Havin, 148; M. Jaubert, 123; voix perdues, 52.

MM. Duhois et Piscatory sont proclamés troisième et quatrième secrétaires.

La séance est levée.

Séance du 28 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. NOGARET, DOYEN D'ÂGE.

A une heure et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est adopté.

MM. les députés arrivent en grand nombre.

MM. Saget et Robineau sont admis et prêtent serment.

A deux heures M. Dupin arrive dans la salle.

M. le président d'âge réclame le silence de la chambre et lit d'une voix faible le discours suivant :

Messieurs,

Appelé par mon âge à diriger vos travaux pendant les premiers moments de votre réunion, j'ai dû m'estimer heureux de jouir d'un privilège dont peu de gens se montrent jaloux, puisqu'il m'a donné des droits à l'indulgence dont vous avez eu envers moi de manière à mériter toute ma gratitude. Il est aussi bien flatteur pour moi de me voir chargé de cette honorable mission vers le terme de ma longue carrière de fonctions publiques, qui se monte à près d'un demi-siècle, et d'un demi-siècle qui résume en lui seul presque tous les événements dont l'histoire nous a gardé le souvenir.

Acteur ou témoin dans toutes les grandes scènes qui se sont succédé pendant cette ère si mémorable, je puis d'autant mieux apprécier le calme dont nous jouissons, et m'applaudir de voir le vaisseau de l'Etat arriver au port après tant d'orages.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que l'expérience nous a été d'un puissant secours pour en éviter de nouveaux. Mais ce secours aurait été insuffisant sans la haute sagesse de celui qui paraît avoir été réservé tout exprès pour nous garantir des dangers que pouvait amener la grande et immortelle crise qui l'a porté à la tête du gouvernement, et lui a donné les moyens d'exercer sur nos destinées une salutaire influence; de celui qui, après avoir si bien rétabli l'ordre et le calme à l'intérieur, a su encore prouver à l'étranger que la France de 1837 pouvait au besoin déployer la même énergie qui l'avait rendue si redoutable à des époques dont le souvenir ne s'effacera jamais.

En effet, nos soldats viennent de montrer, sur des parages lointains, ce qu'ils sauraient faire s'il fallait combattre pour l'honneur et l'indépendance de la patrie. Ils ont prouvé par leur courage, leur discipline et leur résignation à supporter les fatigues et les privations de tous genres dont ils ont été assaillis, qu'ils étaient les dignes successeurs des héros d'Iéna et d'Austerlitz. Leurs chefs se sont montrés dignes de paraître à leur tête, et c'est là leur plus bel éloge. Plusieurs d'entre eux ont arrosé de leur sang des lauriers bien chèrement achetés à ce prix. Ne les plaignons pas cependant; ils sont morts dans un jour de victoire, comme l'a dit un de nos poètes, qui, après avoir chanté nos triomphes, a su encore acquiescer des droits à notre admiration en célébrant nos désastres.

Je ne terminerai pas sans vous parler de ce jeune prince qui a vu de si près la mort des braves, et qui s'est montré si digne d'imiter l'exemple de leurs vertus et de leur dévouement, mais que la providence a couvert de son égide pour l'intérêt de la patrie et pour la gloire et l'ornement d'une famille qui s'est acquis tant de droits à notre amour et à notre reconnaissance.

Pressé de remettre l'honneur de présider à vos délibérations à l'homme qui a reçu des témoignages de votre confiance si multipliés, si éminemment mérités, et qui a déployé dans l'exercice de ses grandes fonctions une supériorité si remarquable de lumières et de talent, je finis en vous priant de m'excuser de vous avoir entretenus si long-temps. Les circonstances où je me trouve ou pu seules me donner la force de surmonter ma timidité naturelle, trop bien justifiée; mais si vous avez daigné m'écouter avec bienveillance, ce sera une nouvelle preuve de votre indulgence, et je la regarderai comme la plus douce récompense qu'il m'eût pu procurer l'honneur si précieux, quoique momentané, d'avoir paru pendant quelques jours à votre tête.

Après la lecture de ce discours, hors-d'œuvre diffus et indigeste qui provoque à diverses reprises les sourires de toute la chambre, M. Dupin quitte sa place, monte sur l'estrade où est placé le fauteuil de la présidence, et donne l'accolade d'usage à M. Nogaret, qui regagne son banc de la droite.

M. Dupin lit alors l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

Mon premier besoin est de vous exprimer la reconnaissance dont vos suffrages ont pénétré mon âme. Je remercie la chambre de m'avoir ainsi conféré le plus grand honneur que l'élection puisse décerner à un citoyen.

Cette élection, répétée sept fois à travers tant de vicissitudes dans les événements et d'oscillations dans les opinions, m'autorise à jeter un regard sur le passé.

La législature de 1830 a vu la victoire d'une population héroïque combattant pour les lois et pour la liberté. Elle a formulé la déclaration du 7 août, et appelé au trône une nouvelle dynastie dont l'auguste chef a contracté avec la nation et répondu à ses vœux en acceptant la nouvelle charte sous la foi du serment.

La chambre élue en 1831 eut à s'occuper des lois complémentaires destinées à la garantie des libertés publiques; mais en même temps elle fut aux prises avec des tentatives de désordre que le concours et l'union des bons citoyens ont courageusement surmontées.

La chambre de 1834 a cherché un équilibre entre les extrêmes dont elle voulait se défendre. Mais, hélas! un autre ordre d'attentats encore plus exécrables est venu trop souvent navrer nos cœurs, interrompre le cours de nos actes et jeter les opinions dans les plus douloureuses perplexités. Avant de clore ses travaux, elle a vu du moins l'amnistie royale, conforme à son vœu, apporter aux passions haineuses une salutaire remittance, convier les esprits à la modération, et promettre à l'avenir plus de sécurité.

C'est donc sous d'heureux auspices que s'ouvre la session actuelle, et que la couronne appelle notre concours, non plus à des moyens de répression dont le bulletin des lois est suffisamment armé, mais à des améliorations qui ne peuvent être que le résultat d'une situation calme, et dont l'accomplissement a besoin du sentiment de la stabilité.

Cette chambre sera conservatrice, en ce sens qu'elle ne permettra pas aux factions de relever la tête et de se jouer de l'ordre public et des lois conservatrices, en ce sens surtout qu'elle saura (le devoir le commande et sa dignité l'exige) exprimer avec franchise les vœux du pays, vouloir avec précision tout ce qui est de sa prérogative sans l'excéder jamais, empêcher les pas rétrogrades et toutes les déviations qui tendraient à fausser les véritables principes de notre gouvernement constitutionnel;

maintenir et contenir, telle est la devise que je lui souhaite.

J'espère, Messieurs et chers collègues, que nos discussions parlementaires se ressentiront de cette favorable situation des choses et des esprits, et que le labeur de votre président, rendu plus facile par votre adhésion qu'il réclame, n'exigera que peu d'efforts pour diriger et pour activer vos délibérations. (Mouvement en sens divers.)

Je propose à la chambre de voter des remerciements à ses président et secrétaires provisoires. (Appuyé!) Avis sera donné au roi et à la chambre des pairs de la constitution de la chambre.

La chambre va passer au scrutin pour l'élection de ses deux questeurs.

MM. les ministres de la marine, des finances, de la guerre et du commerce ont seuls fait une apparition fort courte à la chambre.

M. Dupin porte sur la poitrine la plaque de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

M. le président : M. Lelong, qui a été élu dans deux collèges de la Sarthe, m'écrit qu'il opte pour le 5^e collège de ce département. M. Arago m'écrit qu'élus à Paris et dans les Pyrénées-Orientales, il opte pour les Pyrénées-Orientales, où il est né.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des questeurs :

Nombre des votants, 337; majorité absolue, 169.

M. Clément, 324; M. Delaborde, 290; M. Estancelin, 44. Les autres membres n'ont obtenu que des unités. En conséquence, MM. Clément et Delaborde, questeurs de la dernière session, sont maintenus pour celle-ci.

M. Prunelle, ayant justifié du paiement du cens, est admis.

M. le président : Je vais tirer au sort la grande députation qui ira présenter les félicitations de la chambre au roi à l'occasion du nouvel an. MM. les députés qui voudront se joindre à elle seront libres de le faire.

Voici les noms qui sortent de l'urne : MM. Bonnemain, Lepelletier d'Aulnay, Démonts, Martin (de Strasbourg), Leprévost, Schramm, Meynadier, Lesergent de Monneceve, Anisson-Duperron, Leydet, Stourm, Schneider, Pelet, Cormenin, Chaigneau.

Une voix : Faudra-t-il être en costume? (Vives dénégations à gauche. Tumulte.)

M. le président : Ceux qui en ont les mettront. (Nouveau bruit.) Ceux qui ont des costumes les mettront, en vertu du principe de liberté, de même que ceux qui n'en ont pas n'en mettront pas.

De nouvelles et vives interpellations partent de la gauche.

M. Mangins-d'Oins : Cette question devrait faire l'objet d'une proposition faite, et non pas escamotée. (Très-bien!)

M. le président : On n'escamote rien. Il n'y a pas de proposition faite. Quand il y en aura une, on la discutera, on ne l'escamotera pas.

La séance est levée. La chambre se sépare dans une vive agitation.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Bone, le 7 décembre 1837.

Le maire de Bone vient de recevoir une lettre du maréchal-de-camp Négrier, qui commande à Constantine, dans laquelle il le prie de vouloir bien inviter les personnes qui avaient l'intention d'aller s'y établir de vouloir bien renoncer à leurs projets. Il lui annonce qu'il va donner des ordres pour que celles qui s'y trouvent actuellement aient à l'évacuer au prochain convoi qu'il va expédier à Bone. Il dit dans cette lettre qu'il sera ultérieurement donné avis de l'époque où l'on pourra aller y former des établissements.

Cette nouvelle a jeté la stupefaction parmi les nombreux Européens qui attendaient à Bone une occasion favorable pour faire ce voyage et y ouvrir un commerce qui ne pourrait pas manquer d'accélérer la colonisation de cette nouvelle province.

Aujourd'hui 6 décembre, un convoi de 150 mulets chargés de vivres et d'effets pour le 23^e de ligne se met en marche escorté par un escadron de spahis.

Le 5 décembre, le bateau à vapeur *Achéron* nous a apporté quatre sœurs de Saint-Paul qui vont diriger l'éducation de jeunes demoiselles et soigner les malades dans les hôpitaux. La supérieure qui les a accompagnées repart pour Alger, sa résidence, le 7 décembre, sur le même bateau à vapeur, avec le colonel Lamoricière, qui va passer quelques jours en France; quatorze officiers vont aussi à Bougie sur le même paquebot.

Le commandant des tirailleurs d'Afrique et un capitaine des zouaves sont punis d'un mois de Cassaba pour avoir manqué d'égards envers M. le maire. Deux officiers de chasseurs d'Afrique, accusés du même fait, ont été mis aux arrêts forcés pour quinze jours.

Le bataillon des zéphirs, qui avait été retiré de Bougie pour l'expédition de Constantine, s'embarque, aujourd'hui 7, sur *Achéron*, pour y retourner.

Extérieur.

ESPAGNE. — NOUVELLES DES PROVINCES BASQUES. — *Frontières de la Navarre.* — Le 18 du courant, les carlistes ont enlevé dans le Carrascal (chemin de Tafalla) un convoi de 4 galères chargées de souliers. Deux compagnies de troupes qui l'escortaient ont été faites prisonnières. Ce convoi se rendait de Saragosse à Pampelune.

Le 19 du courant, le général don Francisco Garcia est arrivé à Estella avec son état-major et une escorte de cavalerie pour y recevoir des ordres et des instructions de don Carlos que lui communiquera le ministre évêque de Léon.

La brigade, composée de 3 bataillons carlistes qui occupent la vallée d'Ulzama, sous les ordres du brigadier Ripalda, s'est rendue le 20 à Aoiz pour occuper ce point, par où doivent passer les convois venant de France pour Pampelune.

L'évêque de Léon écrit d'Estella, en date du 18, ce qui suit : Une grande activité règne dans les travaux; on réunit de grandes quantités de rations; les habillements sont prêts, et l'on nomme les chefs pour mettre en marche les expéditions, dont l'une sera probablement commandée par le roi en personne.

Vingt-deux chapelchuris se sont présentés à Hernani, il y a trois jours; ils vont être incorporés dans le corps des chapelchuris.

Le nouveau bataillon du commandant Camio s'accroît rapidement; plus de 150 volontaires viennent de s'enrôler avec lui.

SARRAGOSSE, sept heures du soir. — On reçoit l'ordre à l'instant de faire reposer la moitié de la troupe; le reste demeure sur la ligne pour être prêt, à six heures du matin, à reprendre son poste. La ville est illuminée.

Une neige très-épaisse empêche de voir à cent pas, ce qui a permis à la faction de parcourir les villages de notre horizon sans être observée ni même incommodée. Cependant les avis nous parviennent d'heure en heure avec exactitude. Toute la journée les rues sont couvertes de monde, malgré une boue considérable causée par les dernières pluies; on échange des pa-

roles de tous côtés, mais ce sont des paroles d'enthousiasme, et l'observateur y retrouve le signe de la gloire aragonnaise de 1808, qui ne sera pas ternie par les fils de nos héros.

L'ordre est admirable; les opinions les plus opposées n'ont semblé plus faire qu'une. Enfin, Sarragosse est redevenue Sarragosse, c'est-à-dire le peuple héros du siècle.

Le 20, à quatre heures du matin. — On apprend qu'une avant-garde cartiste a engagé la fusillade avec un de nos avant-postes à la Cartuja-Baja (à une lieue). Les forces cartistes sont à Jaulin, Labalmadrid et Torrecilla. On bat le rappel dans la ville; les gardes nationaux se rendent à leurs postes.

ANGLETERRE. — Les dernières nouvelles du Canada sont moins avantageuses au gouvernement anglais que les journaux torys et ministériels n'avaient voulu le faire croire. Le colonel Wheteral, après son succès à St-Charles, a été obligé de revenir à Montréal où il a paradé dans les rues avec les pièces de canon enlevées aux Canadiens. Il a été barcelé pendant sa retraite qui ne s'est pas faite sans difficultés. Le colonel Gore a été battu à St-Denis, et au Grand-Brûlé plus de 3,000 Canadiens se sont réunis. A cette heure toutes les communications ont été interrompues. Le gouvernement anglais a mis à prix la tête de Papineau. Cette mesure est digne des chefs torys qui commandent en Canada. Cette catastrophe amènera forcément la chute du ministère whig dont les fustes mesures ont amené et provoqué cette insurrection. On peut prévoir déjà que le Canada est perdu pour l'Angleterre qui n'occupera bientôt plus que les ports.

— Les arrivages de New-York ont apporté le message du président Van Buren. Ce message ne contient rien d'important. Le président traite la question des banques, et déclare qu'il persistera dans son système, mais que, si le congrès ne partage pas son opinion, il laissera à sa sagesse le soin de substituer telle mesure qu'il jugera plus avantageuse pour le pays.

— Les pertes éprouvées par les troupes du gouvernement anglais à l'affaire de Saint-Denis en Canada ont été beaucoup plus fortes qu'on ne l'avait annoncé d'abord; 200 hommes des troupes royales sont restés sur le champ de bataille. Le ministère anglais paraît disposé à entrer en arrangement avec les Canadiens. Reste à savoir s'il n'est pas déjà trop tard.

— Une révolution a éclaté au Brésil dans la province de Bahia qui s'est déclarée indépendante.

— Au Mexique, une conspiration a été découverte, et les principaux auteurs ont été arrêtés. Le président Bustamente est plus disposé que jamais à continuer la guerre contre le Texas.

— Des ordres ont été donnés en Irlande pour y embarquer 5,000 hommes; ils doivent être transportés dans le Canada afin d'y renforcer les troupes anglaises qui ne s'y trouvent guère qu'au nombre de 4,000 hommes. Il faudra bien six semaines pour faire le trajet, et sans doute ce secours arrivera-t-il trop tard.

Variétés.

Suite et fin. — Voir le Censeur d'hier.

LES CIRCASSIENS ET LA RUSSIE.

Le nombre d'hommes dépensé par le gouvernement russe dans les guerres du Caucase, entreprises pour soumettre tout ce versant occidental, est d'une effrayante incertitude. En 1822, le général Yermoloff investit le Kouban avec une armée de 80,000 hommes, dans laquelle n'étaient pas compris la cavalerie cosaque et les Tartares: cette armée s'est fondue sous la chaîne. Un état récemment publié porte à soixante-dix-sept bataillons le chiffre flottant du corps expéditionnaire, sans compter les troupes affectées aux transports, aux escortes, aux garnisons. Soixante mille hommes s'étaient rassemblés sur le Don comme réserve.

Enfin l'armée qui a manœuvré devant Nicolas au camp de Woznesenk formait une dernière ligne de renforts qu'on pouvait appeler dans le Caucase après le mauvais succès de la descente. Toutes ces masses indiquent un long acharnement, une lutte dévorante. Il est constaté d'ailleurs que les armées du Caucase ont besoin de se renouveler une fois par quatre ou cinq ans, de telle sorte que, pour un rafraîchissement de 80 mille conscrits, la perte annuelle est de 15 mille individus: cela fait depuis quarante ans une moyenne de 600 mille hommes! Et nous ne calculons pas les frais de matériel et d'approvisionnement dans une guerre où, par les circonstances de la localité, ces dépenses excèdent toute prévision.

Depuis la réunion de la Géorgie à l'empire en 1800, l'occupation de Derbent, de Bacou et de Shervan, la Russie n'a réellement pas fait un seul progrès du côté de la mer Noire. Sa conquête se borne encore aux huit postes de la route de Vladicaucase. Il est vrai que les guerres contre la France ont interrompu les expéditions et un peu distrait les czars. Cependant, à l'exception d'Anapa, dont l'établissement remonte à 1828, l'empereur Nicolas n'a pas gagné d'une manière irrévocable sur les Abazeks l'emplacement d'une grèrite.

Le cabinet russe essaya le blocus des côtes pour priver les Circassiens des ressources qu'ils puisaient dans leurs communications avec la mer Noire. Des croiseurs interceptèrent les bateaux tures de Trébizonde qui portaient aux Abazeks, en échange de leurs esclaves, non-seulement de la poudre et du sel, mais aussi toutes les marchandises dont la consommation est de première nécessité pour ces peuplades. On comptait sur l'indifférence et la peur du divan, qui ne se permit pas la moindre plainte sur une si manifeste violation du commerce. Mais, outre que les bateaux tures de Trébizonde esquiverent à la longue très-facilement les manœuvres lourdes et grossières des croiseurs, la lâcheté de ce moyen d'attaque redoubla l'énergie des Circassiens.

D'abord, ils trouvèrent dans leur patrie la majeure partie des ressources qu'ils empruntaient au commerce extérieur. Ensuite, dans l'automne de 1834, les chefs de clans se réunirent, événement qui n'a lieu qu'à de rares intervalles et lorsque l'indépendance nationale est en péril; il trépassèrent solennellement leurs lèvres dans la coupe de Bouza (farine de millet fermenté), et jurèrent, au fond de leurs forêts, devant l'autel de Mercime, la Mère de Dieu, et sur les entrailles fumantes d'un bœuf éventré, comme les anciens Gaulois, de mourir tous dans les gorges du Caucase pour la liberté des tribus de la Circassie.

Il paraît que leur enthousiasme a produit l'effet ordinaire des grandes résolutions chez un peuple libre et sauvage. Cependant nous devons convenir que le gouvernement de Nicolas y avait répondu par un projet de campagne digne du caractère féroce de cette guerre: on prétend en Angleterre que le général Williamoff en est l'auteur. Il s'agit de conquérir le Kouban par triangles successifs, partant d'Anapa, où la chaîne commence, se formant l'un sur l'autre pour base à mesure que les trois côtés seront militairement décrits, se composant de trois lignes de postes fortifiés et mobiles, ayant toujours leurs trois sommets ainsi disposés qu'un point se trouve sur les bords de la mer Noire, un second dans les provinces russes du Caucase, et le troisième à la cime du plateau, dans le vif même de la résistance, et enfin resserrant, comme des carrés d'infanterie, entre leurs baïonnettes et leurs canons, les peuplades, les villages et aussi les forêts, pour les détruire complètement par le fer et par le feu. Voilà le plan qu'un général russe aurait proposé, dit-on, dans le XIXe siècle, à l'empereur Nicolas. Par bonheur le triangle est interrompu pour cette année.

C'est par la Porte Caspienne que les Huns se précipitent sur l'Asie. L'imagination se révolte à la pensée du successeur d'Alexandre copiant l'invasion des barbares, sacrifiant les générations moscovites pour exterminer des tribus dont la destruction est impossible comme le siège de leurs montagnes. Telles sont les affreuses solitudes vers lesquelles Nicolas s'acheminait il y a peu de semaines, sinon avec la même fatalité, du moins avec la même inquiétude que son frère à Taganrok. Une mystérieuse extravagance plane sur les fils de Catherine, et les villes de bois peint que l'impératrice venait fonder pour vingt-quatre heures en Tauride sont remplacées par des hécatombes de soldats russes, qui n'ont pas même la consolation de mourir pour venger l'incendie du Kromlin.

A. DELRIEU.
(Le Siècle.)

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(233) Le jeudi cinq janvier prochain, à midi, il sera procédé à l'adjudication publique et aux enchères d'un fonds de teinturier situé aux Brotteaux, commune de la Guillotière, cours Bourbon, n° 19, dépendant de la faillite du sieur Gueydau.

Cette vente sera faite sur les lieux par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, à la requête et sur la poursuite de M. Jean-Michel Laforge, syndic définitif de ladite faillite.

S'adresser pour tous renseignements audit M. Laforge, demeurant à Lyon, rue Romarin, n° 5, et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, audit M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 22.

(229) VENTE JUDICIAIRE APRÈS DÉCÈS D'UN FONDS DE BOULANGERIE.

(Troisième publication.)

Jeudi quatre janvier mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Charveriat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds de boulangerie, autrefois exploité par défunt Jean-Claude Joyet, à Lyon, rue de la Charité, n° 19, et consistant principalement en l'achalandage et en un four, un étouffoir, pelles, bassins, cribles, banque, balances, farines, rayons, pétrins, etc. Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, à la requête de la dame Marie-Anne Boiron, veuve dudit Jean-Claude Joyet, en qualité de tutrice légale de Marie-Simonne Joyet, sa fille mineure.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Charveriat, notaire.

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE. — Un fonds de café - restaurant, situé près d'une caserne, en ville.

S'adresser au bureau du journal.

(6852) Les sieurs MAY frères ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils arriveront à Lyon, le 15 janvier prochain, avec quatre-vingts chevaux de carrosse et de selle de races mecklenbourgeoise et danoise, la plupart dressés pour la selle et la voiture.

(6865) BELLE ÉCRITURE ANGLAISE EXPÉDIÉE, enseignée en très-peu de temps avec un succès certain, ainsi que tous les autres genres usités dans le commerce.

Chez M. Martignier, professeur et expert en écritures, rue Basseville, 3.

POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER,

Préparée par Michel, pharmacien, rue Pécherie, à Tarare, (Rhône), seul propriétaire de sa formule, employée avec succès contre les glaires, pituite, dépôts de lait, jaunisse, obstructions du foie, dartres, et contre toutes les maladies causées par les humeurs. Prix: 1 fr. 25 c. la boîte.

Seul dépôt pour la ville de Lyon, chez Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. (187)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, n° 23, A LYON.

(6860) ENTREPRISE DES MI-CALÈCHES.

Le service de ces nouvelles voitures, stationnant sous remises, commencera le 1er janvier prochain.

LIEUX DE STATIONNEMENT.

Rue Lafont, hôtel du Nord; Place Louis-le-Grand, hôtel des Ambassadeurs; Rue d'Auvergne, n° 4 (siège de l'établissement).

Incessamment de nouveaux stationnements seront indiqués pour les quartiers St-Clair et St-Jean.

MM. les actionnaires désireux de jouir des avantages qui leur sont réservés par les statuts, peuvent se présenter tous les jours au bureau de l'entreprise, rue d'Auvergne, pour la conversion de leur titre en cachets de courses.

(6866) MM. les actionnaires de la société anonyme d'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont prévenus que l'assemblée générale, voulue par les statuts, aura lieu le 15 janvier prochain, à dix heures précises du matin, dans les bureaux de l'administration, rue des Célestins, n° 5, à l'effet d'entendre le rapport sur le semestre échu, et procéder à la nomination du syndic sortant.

(4576) On a perdu, depuis le jour de Noël, un chien de basse-cour, de haute taille, poil ras, roux, une plaque blanche à la poitrine, oreilles coupées très-près, grande queue. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le ramener à M. Pappet, marchand de bois, port des Pattes, à Vaise. Il y aura une récompense honnête.

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

- Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
- Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
- Grenoble, Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 59.
- Roanne, Amelot, confiseur.
- Moubrison, Lacroix, pharmacien.
- Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
- Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
- Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
- Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
- Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
- Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
- Trévoux, Prost, épiciers.

MALADIES SECRÈTES.

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirap est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les lueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
- A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
- A Grenoble, chez Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
- A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
- A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
- A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
- A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
- A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
- A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
- A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
- A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
- Valence, Ronzier, place des Clercs.
- Lons-le-Saunier, Viauent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
- Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Chaux, n° 14 ou 17.
- Le Puy, Bernardin, droguiste, rue Panesac, n° 164.
- Ainsi que dans les principales villes de France. (5455)

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.